

Lettre engagement dans la démarche Qualité

I. Présentation du contexte

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel précise l'obligation d'une certification Qualité pour les organismes de formation afin de bénéficier de financements publics mutualisés. Par arrêté du 14 octobre 2019, la DGER a retenu, pour tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences, l'obligation de s'inscrire dans la certification Qualiformagri.

Agrocampus Dijon est rentré dans cette démarche dès mars 2019 avec une double certification Qualiopi / Qualiformagri validée en octobre 2019 sur les engagements de services : Action de formation, Apprentissage et VAE.

II. Orientations stratégiques

Les engagements dans la démarche Qualité d'Agrocampus Dijon portent sur les axes suivants :

- L'accueil et l'information
- L'ingénierie des actions concourant au développement des compétences
- Les actions de formation
- Les actions de formation par l'apprentissage les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- L'insertion
- Les dispositions de management (stratégie interne, gestion administrative et financière, ressources humaines, stratégie externe)
- Le suivi et pilotage du respect des engagements (suivi des engagements, réclamations, satisfactions, audit interne, bilan annuel)

III. Nos engagements

Forte de la nouvelle organisation mis en place depuis ces 3 dernières années, Agrocampus Dijon souhaite poursuivre sa dynamique inscrite autour de la démarche qualité. C'est dans ce cadre que l'établissement souhaite poursuivre son engagement en s'inscrivant dans la labellisation QualiFormAgri sur les engagements de services : Action de formation, Apprentissage et VAE.

IV. Moyens affectés

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous, au sein d'Agrocampus Dijon, dans un objectif de progression de nos pratiques et d'amélioration de nos services.

Pour faire vivre la labellisation, le CFA et le CFPPA ont désigné respectivement deux responsables Qualité :

- M. Aurélien YVOZ a été désigné pour assurer une mission de responsable qualité au sein du CFPPA
- Mme Anne TARTELIN POBELLE a été désigné pour assurer une mission de responsable qualité au sein du CFA

A raison de 50% de leur temps de travail, ces deux personnes animeront la démarches qualité auprès de l'ensemble des personnels des deux centres de formation.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité des centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité de la directrice d'Agrocampus Dijon et, par délégation des directeurs de centre de formation (continue et apprentissage).

La direction s'engage à maintenir à disposition les moyens nécessaires à la pérennisation de la démarche qualité et s'attachera à maintenir l'adhésion et la participation de tout le personnel du CFA et CFPPA.

A Quetigny,

Le 23 octobre 2023

La Directrice AgroCampus Dijon
Béatrice CHEVALLERAU

La Directrice du CFA
Dijon-Quetigny

Linda BARRE



Le Directeur du CFPPA

Dijon-Quetigny

Laurent ROUZEAU

